



**Conseil économique
et social**

**Union
africaine**



Nations Unies

ECA/RCM/SS1/2020/5

Distr. générale

18 février 2020

Français

Original : anglais

Mécanisme de coordination régionale

Réunion spéciale

Victoria Falls (Zimbabwe), 24 février 2020

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Dialogue entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies sur la mise à profit de la Décennie d'action pour réaliser les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063

Note conceptuelle

I. Contexte

1. Faire progresser la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de ses objectifs de développement durable d'une manière qui garantisse la réalisation de résultats et d'impacts concrets sur le terrain est au cœur du travail du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. Selon le *Rapport sur le développement durable en Afrique de 2018 : Vers un continent transformé et résilient*, l'Afrique a fait des progrès constants vers la mise en place des ingrédients essentiels à des sociétés durables et résilientes, mais le rythme a été lent. À cet égard, le système des Nations Unies s'est engagé à continuer à travailler en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, d'autres organes de l'Union africaine et la Banque africaine de développement pour tirer parti des ressources financières et non financières, naturelles et institutionnelles et en optimiser l'utilisation afin de faire progresser les objectifs de développement des États membres.

2. Alors qu'il ne reste que dix ans pour réaliser les objectifs de développement durable, le Secrétaire général de l'ONU a appelé, en septembre 2019, tous les secteurs de la société à se mobiliser pour une décennie d'action à trois niveaux :

a) Une action mondiale pour assurer un plus grand leadership, plus de ressources et des solutions plus intelligentes pour les objectifs ;

b) Une action locale intégrant les transitions nécessaires dans les politiques, les budgets, les institutions et les cadres réglementaires des gouvernements, des villes et des autorités locales ;

* ECA/RCM/SS1/2020/1.



c) Une action populaire, notamment de la part des jeunes, de la société civile, des médias, du secteur privé, des syndicats, des universités et d'autres parties prenantes, pour générer un mouvement irrésistible en faveur des transformations nécessaires.

3. L'Afrique a connu une croissance économique importante, avec des taux de croissance allant de 3 à 4 % par an au cours des deux dernières décennies. En outre, les taux de pauvreté diminuent tandis que l'accès aux services clés tels que l'éducation, les soins de santé et l'électricité s'améliore. Néanmoins, si l'on considère les objectifs mondiaux, les progrès réalisés ont été lents et insuffisants, avec d'énormes variations entre et au sein des pays, ce qui indique qu'il est nécessaire d'investir financièrement et techniquement pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs mondiaux. Bien que les taux de pauvreté diminuent, le nombre absolu de personnes vivant dans la pauvreté augmente (de 413 millions en 2015 à 422 millions en 2019, selon les estimations) en raison des taux de croissance démographique élevés et du manque de possibilités d'emplois décentes et d'accès à une éducation et à des services de santé de qualité. Malheureusement, de nombreux Africains, en particulier les jeunes et les femmes, continuent d'être laissés pour compte, malgré les nombreuses opportunités qui s'offrent à eux. Le caractère inclusif, indivisible et intégré des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, ainsi que les écarts importants dans la réalisation d'un grand nombre de ces objectifs, exigent des niveaux d'ambition plus élevés pour motiver un changement radical dans la mise en œuvre et l'établissement de rapports sur les deux programmes de développement.

4. La Décennie d'action en faveur du développement durable des Nations Unies appelle donc à accélérer la recherche de solutions durables à tous les grands défis mondiaux, notamment la lutte contre la pauvreté, l'inégalité entre les sexes et le changement climatique, et à combler le déficit de financement. En particulier, l'année 2020 est un moment opportun pour procéder à un examen complet des progrès réalisés dans le cadre des deux programmes aux niveaux national, sous-régional et régional, en accordant une attention particulière à l'intégration des programmes dans le droit national et à leur mise en œuvre. En reconnaissance du rôle essentiel que joue l'industrialisation dans la lutte contre la pauvreté, la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, a défini la période 2016-2025 comme la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique. Les domaines d'intervention de la Décennie comprennent, entre autres, le renforcement des capacités commerciales, le transfert de technologies, le développement de la chaîne de valeur de l'agroalimentaire, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la politique industrielle et les zones économiques spéciales et les parcs industriels, ainsi que la lutte contre le changement climatique.

II. Objectifs

5. L'objectif principal du dialogue sera de débattre et de convenir de la manière dont les organismes des Nations Unies peuvent mieux collaborer avec l'Union africaine afin d'accélérer la réalisation des deux programmes de développement. Plus précisément, il s'agira de :

a) Favoriser une compréhension commune des liens entre les objectifs de développement durable (Programme 2030) et l'Agenda 2063 ;

b) Présenter les réussites, les défis et les enseignements du continent et débattre de la manière dont ils peuvent être adaptés et étendus ailleurs ;

c) Débattre de la façon dont le travail des organismes du système des Nations Unies contribue au thème principal de l'Union africaine pour l'année 2020, « Faire taire les armes : Créer des conditions propices au développement

de l'Afrique », et au règlement des conflits afin de mettre en place un environnement propice au développement du continent.

III. Déroulement

6. La séance sera interactive et donnera l'occasion à la Vice-Secrétaire générale de l'ONU de dialoguer avec le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine et d'autres parties prenantes sur les moyens de tirer parti de la Décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. À cet égard, la Vice-Secrétaire générale de l'ONU fera une intervention à laquelle répondra le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine.

7. À l'issue de ce dialogue, le modérateur invitera la Représentante spéciale du Secrétaire-général auprès de l'Union africaine et chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, M^{me} Hanna Serwaa Tetteh, la Commissaire aux affaires sociales de la Commission de l'Union africaine, M^{me} Amira Elfadil Mohamed Elfadil, et le Ministre zambien de la planification du développement national, M. Alexander Chiteme, à faire une déclaration de cinq minutes chacun. Ensuite, elle sollicitera les observations d'un représentant du secteur privé et d'un représentant de la société civile, dont chacun disposera de cinq minutes. Les représentants du secteur privé et de la société civile se concentreront sur les domaines clefs suivants :

- a) Les réussites et les défis des pays :
 - i) Progrès de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 et de leur incorporation dans le droit national : quels sont les opportunités et les difficultés qui se présentent au niveau des pays ?
 - ii) Comment peut-on créer davantage de possibilités de collaboration entre les gouvernements, les décideurs et les institutions en vue de la mise en œuvre des deux programmes et de leur incorporation dans le droit national ?
 - iii) De quel soutien les gouvernements ont-ils besoin ?
- b) L'esprit d'entreprise du secteur privé en tant que moteur essentiel du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 :
 - i) Quel est le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre des deux programmes ?
 - ii) Compétences pour l'avenir : Quels sont les besoins ? Où sont les lacunes ?
- c) Les voies de la société civile vers le développement :
 - i) Quel rôle la société civile et les autres partenaires de développement ont-ils à jouer ?
 - ii) Quels sont les domaines qui nécessitent une attention immédiate ?

8. La table ronde sera suivie d'une session de questions-réponses comprenant les observations de l'auditoire, ainsi que de brèves déclarations d'intervenants représentant divers secteurs de la société (voir l'annexe).

IV. Résultats escomptés

9. Les résultats attendus du dialogue sont les suivants :
 - a) Des recommandations nuancées qui serviront de base au futur programme de travail entre l'Union africaine et le système des Nations Unies ;
 - b) Une synthèse des points d'action qui alimenteront les messages clefs de la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable.

Annexe

Projet de programme de travail

<i>Date et heure</i>	<i>Programme</i>
Lundi 24 février	
14 h 50 – 15 h 20	<p>Dialogue modéré par la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l’Afrique, M^{me} Vera Songwe</p> <p>Interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Vice-Secrétaire générale de l’Organisation des Nations Unies, M^{me} Amina J. Mohammed - Le Vice-Président de la Commission de l’Union africaine, M. Kwesi Quartey - La Représentante spéciale du Secrétaire-général auprès de l’Union africaine et chef du Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine, M^{me} Hanna Serwaa Tetteh - La Commissaire aux affaires sociales de la Commission de l’Union africaine, M^{me} Amira Elfadil Mohamed Elfadil - Le Ministre zambien de la planification du développement national, M. Alexander Chiteme
15 h 20 – 15 h 35	<p>Observations et réactions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant(e) du secteur privé - Représentant(e) d’une organisation de la société civile
15 h 35 – 15 h 55	Débat général (questions et observations)
15 h 55 – 16 heures	Synthèse des principales questions émergentes et des messages clefs par la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l’Afrique, M ^{me} Vera Songwe